POIDS EN FER,

Cinquante kilogrammes Vingt, dix et cinq kilogrammes Deux kilogrammes, un kilo- gramme et un demi-kilo- gramme	2f 25 0 60 0 25	Deux hectogrammes, un hec- togramme, un demi hecto- gramme et au-dessous 0 25
P	oids en	CUIVRE.
Cinquante kilogrammes Vingt, dix et cinq kilogrammes	$\begin{bmatrix} 2^{\mathrm{f}} \ 00 \ 0 \ 90 \end{bmatrix}$	Deux kilogrammes et au-des- sous 0f 40
INSTR	UMENTS	DE PESAGE.
Pont-bascule pour les usines centrales	- 1	Balances à bras égaux et à bascule, de magasin 2f 00 Balances à bras égaux, de précision 1 00
de 65 à 20 centimètres, et itimètres et au-dessous.	e maga e long balance	asin toutes celles dont les fléaux ueur, balances de comptoir celles es de précision celles de 20 cen- pour la vérification de chacune

Indépendamment du droit fixé pour la vérification de chacune des balances ci-dessus dénommées, les assujettis seront tenus de payer, pour la totalité des poids dont se forme la plus haute portée de chaque balance-bascule ou de chaque romaine oscillante, et par chaque 20 kilogrammes, un autre droit de 60 centimes, sans que le droit puisse être exigé pour plus de 1,000 kilogrammes.

Contribution des licences (arrêtés des 22 décembre 1894 et 21 décembre 1895).

La contribution des licences sera liquidée conformément au tableau ci-après :

DESIGNATION DES LICENCES	
Cabaretiers, cafetiers, restaurateurs et aubergistes débitant	FR. C
des boissons alcooliques Débitants de bière ne vendant exclusivement que des bières	
de fabrication locale	250 x 2 50

Taxe sur les chiens (décret du 16 juin 1892):
10 fr. par tète.